

Conditions générales de vente

Préambule

MCD PREMIUM SERVICES SARL immatriculée au RCS de Lyon 494624 042, dont le siège social est situé 57, rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon (ci-après « NEOLANGUE ») organise et dispense des formations professionnelles en langue étrangère. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes sous le n° 82 69 125 74 69 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autres documents de NEOLANGUE, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative.

1 - Inscription

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par NEOLANGUE et excluent l'application de toute autre disposition.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail. Dans les autres cas, le contrat est formé par la réception, par NEOLANGUE, du bulletin d'inscription ou de tout autre courrier de commande signé par l'organisme.

2 - Annulation - Remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit NEOLANGUE et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer NEOLANGUE par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse contact@neolangue.com, reçu au plus tard quinze [15] jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de quinze [15] jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation, le montant de l'inscription reste dû en totalité à NEOLANGUE.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Pour les formations sur mesure, le report d'une session ne donne pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous la réserve d'un engagement écrit du client sur les nouvelles dates de réalisation.

3 - Tarifs - Paiement

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur. Un devis gratuit est systématiquement adressé au prospect avant tout engagement contractuel.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants ; pour ce faire, n'hésitez pas à contacter notre service Clients au 0811 46 10 68 ou par courrier électronique à l'adresse contact@neolangue.com

Le règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si NEOLANGUE n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

4 - Responsabilités - Indemnités

Si la formation est organisée par l'employeur dans ses locaux, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur.

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en fin de chaque séance la feuille de présence mise à sa disposition. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

5 - Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations NEOLANGUE ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de NEOLANGUE ou de ses ayants droit.

8 - Loi applicable - Attribution de compétence le présent accord est régi par le droit français

Le présent accord est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable entre les parties, le Tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent.